

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 mars 2021
Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT**

N° 31

**Gestion de la base VTT 'Vallée de l'Odet'
Renouvellement du partenariat avec la commission VTT du Comité Départemental de
Cyclotourisme en Finistère pour la gestion de la base VTT 'Vallée de l'Odet' :
Convention 2021-2023 et subvention 2021.**

La commission VTT du CODEP 29 FFVélo participe depuis de nombreuses années aux côtés de l'agglomération au fonctionnement, développement et promotion de la base VTT de randonnée « Vallée de l'Odet ». Elle assure en particulier l'accueil, l'animation et l'entretien du balisage des circuits en s'appuyant sur les clubs fédéraux. Au vu de la qualité de cette collaboration et la convention 2019-2021 arrivant à échéance, il est proposé de renouveler le partenariat.

Dans le cadre de sa compétence *Politique d'animation* qui comprend la *Définition, entretien du balisage, coordination et promotion des circuits permanents pédestres et VTT, ainsi que la communication et le soutien logistique afférent*, l'agglomération est gestionnaire de la base VTT « Vallée de l'Odet » ; qui propose 19 itinéraires VTT (17 sur le territoire communautaire et 2 sur la commune de Fouesnant-Les Glénan).

Quimper Bretagne Occidentale exerce cette compétence en lien avec la commune de Fouesnant-les Glénan (convention de partenariat spécifique) et s'appuie sur la commission VTT du comité départemental de la FFVélo pour le fonctionnement de la base VTT, le suivi et l'entretien du balisage des circuits.

Au vu du bilan positif de cette collaboration, il est proposé de renouveler le partenariat avec la commission VTT du CODEP 29 pour assurer les fonctionnement, développement et promotion de la base VTT de randonnée « Vallée de l'Odet ». Comme précisé par la dite-convention, il est proposé, pour l'année 2021, d'allouer une subvention de 8 000 € à la commission VTT du CODEP 29 (5 000 € pour l'animation de la base, et 3 000 € pour l'entretien du balisage des 19 circuits).

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/03/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/03/2021 (accusé de réception du 24/03/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et la Commission VTT du CODEP Cyclotourisme du Finistère. L'objet de la convention porte sur la définition des rôles de chaque partenaire afin d'assurer la pérennité des boucles VTT du territoire de la vallée de l'Odet de la Base VTT « *Vallée de l'Odet* ».

2 - d'autoriser madame la présidente à verser une subvention de 8 000 € pour l'année 2021, à la commission VTT du CODEP 29 - FFVélo pour le fonctionnement de la base VTT, le suivi et le petit entretien du balisage. (budget QBO - ligne Subventions Tourisme et Loisirs sportifs n° 95 – 6574 - 7114 - 711).

3 -de prévoir le règlement de l'adhésion annuelle au label « base VTT de randonnée » de la FFVélo (ligne Frais divers / chemins de randonnée n° 95 – 6288 - 7114-711).